



DANS SA SEANCE DU 10 AVRIL 2017 LA MUNICIPALITE

A décidé

- D'autoriser la gérance Privera a posé un procédé de réclame à la rte de la Pale 3 pour une durée de 6 mois,
- De délivrer le permis d'habiter à M. Ackermann, Sentier de Renges 9,
- De délivrer une déclaration de conformité au Garage P.-A. Burnier, Rte de Préverenges 12, quant à la réactualisation des plaques professionnelles.

A pris note

- Des remerciements de l'association KidsGames quant à notre soutien financier

La municipalité